

---

## Comité Exécutif du HCR 75ème réunion

### Note sur la protection internationale

Genève, le 17 octobre 2024

Déclaration de la Suisse

---

Madame la Présidente,

La Suisse remercie le HCR pour sa note sur la protection internationale et tout le travail effectué à différents niveaux pour assurer la protection des personnes sous son mandat malgré l'augmentation des crises humanitaires dans le monde. La **dimension légale de la protection** est centrale pour assurer que les droits de ces personnes, en particulier les réfugiés, soient reconnus. L'appui de la société civile et du HCR pour assurer un système juste et efficace est en ce sens crucial.

Le bon fonctionnement des systèmes d'asile est un des éléments clés pour faire face de manière correcte aux **mouvements mixtes et secondaires**, dont les multiples défis ont été décrits de manière précise. Nous encourageons le HCR à poursuivre son travail selon une approche globale multi acteurs, pour garantir la protection tout au long des routes.

Tenant en considération l'ampleur préoccupant de la **traite des êtres humains**, souvent liés à la criminalité organisée, il est indispensable que le HCR collabore étroitement avec les autorités publiques, mais aussi la société civile, le secteur privé et des institutions onusiennes comme l'OHCHR ou l'ONUDC - pour prévenir, identifier et soutenir les victimes et contribuer à ce que les criminels soient poursuivis et punis.

La Suisse collabore avec le HCR sur la **protection numérique** afin de répondre à la mauvaise information, à la désinformation et au discours de haine sur les plateformes numériques. Il est important de contrer de façon conjointe ces risques croissants pour les déplacés ainsi que les acteurs humanitaires.

L'adoption de l'approche de programmation durable contribuera sans autre à améliorer **l'inclusion** des personnes déplacées de force dans leurs communautés d'accueil. C'est pourquoi il est important que le HCR intensifie ses collaborations avec les agences de développement des Nations Unies, les institutions financières internationales et aussi le secteur privé. Mais il s'agit surtout aussi de faire en sorte que les conditions cadres dans les pays d'accueil s'améliorent. Et pour y arriver, il faut pouvoir convaincre par des données qui démontrent que grâce à des systèmes inclusifs, les dépenses d'intégration initiales peuvent être compensées assez rapidement par les revenus fiscaux. Nous encourageons donc le HCR à progresser sur la mesure de ces impacts positifs.

Pour ce qui concerne la **protection des enfants**, nous aimerions souligner l'importance du Hub mondial de Genève sur l'Éducation en situations d'urgence, qui permet de promouvoir le plaidoyer et le partage d'expérience sur cette dimension cruciale de la protection des enfants. Il aide aussi à mobiliser des moyens additionnels.

Les remarques sur **l'éducation** se concentrent sur les aspects quantitatifs liés à l'accès. Pourtant, la qualité de l'éducation est tout aussi importante. D'où l'intérêt de

savoir comment le HCR s'engage pour améliorer aussi les résultats de l'apprentissage et de les mesurer pour les inclure dans de futurs rapports. Pour ce qui concerne les voies complémentaires basées sur les compétences, nous saluons ces efforts, notamment par les formations de développement de compétences professionnelles, car elles augmentent de manière directe les probabilités d'obtenir un emploi et facilitent donc considérablement l'intégration socio-économique.

Les **violences liées au genre** sont une préoccupation croissante qui concerne directement le travail du HCR, non seulement pour la protection, mais aussi à travers les mesures en faveur des victimes. Afin de répondre à leurs besoins, il serait important de mieux connaître la nature des violences, c'est-à-dire si elles sont plutôt domestiques ou relatives aux conflits. Cela peut aider à orienter aussi les activités communautaires de prévention, sur lesquelles nous serions intéressés d'en savoir plus.

La prévention des violences et la protection de toutes personnes concernées, réfugiés, déplacés internes et communautés hôtes doit être une préoccupation pour tous les acteurs humanitaires. Cette réponse doit être bien coordonnée. Le **Groupe mondial de la protection** joue un rôle central dans la mise en œuvre du plan d'action sur la centralité de la protection 2023 du Comité Permanent Inter-Institutions. Il peut compter sur l'appui de la Suisse, aussi en tant que membre du groupe des donateurs sur la protection. Mais il faut aussi qu'un rôle de direction soit repris par le Coordonnateur des secours d'urgence, pour qu'un changement véritablement systémique se produise, afin que l'action humanitaire soit véritablement centrée sur la protection.

Je vous remercie.